



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.140/3
27septembre 1998

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Monaco, 20-22 octobre 1998

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES
ACTIVITES DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT
DURABLE
(novembre 1997 - octobre 1998)**

Table des matières

Introduction

I. BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

- A) Première réunion de la Commission
- B) Deuxième réunion de la Commission
- C) Troisième réunion de la Commission

II. ACTIVITES INTERSESSIONS GENERALES ET DECISIONS DEPUIS LA TROISIEME REUNION DE LA CMDD

- A) Réunion des Parties contractantes
- B) Consultation technique entre les gestionnaires de tâches de la CMDD
- C) Bureau des Parties contractantes

III. ACTIVITES INTERSESSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

IV. METHODE DE TRAVAIL DE LA CMDD

V. COOPERATION ENTRE LA CMDD ET LES OBSERVATEURS ET AUTRES PARTENAIRES

ANNEXE Tableau - GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Introduction

Le présent rapport est soumis par le Coordonnateur du PAM conformément au mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD). Il retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des diverses décisions prises lors des réunions précédentes de la Commission (Rabat, 16-18 décembre 1996, Palma de Majorque, 6-8 mai 1997 et Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997).

Il est utile de rappeler que la quatrième réunion de la CMDD se déroule pour la première fois dans une formation complète, tous les membres ayant été nommés, et sur la base de son propre règlement intérieur tel qu'adopté à la dernière réunion des Parties contractantes.

A cet égard, il convient de noter les points suivants:

- le mandat des membres actuels de la CMDD durera jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999)
- sur la base du règlement intérieur, un nouveau Comité Directeur doit être élu lors de la quatrième réunion de la CMDD. Son mandat durera jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD.

I. BREF HISTORIQUE DE LA CMDD

1. L'après-Rio a marqué pour le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) une période importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé un processus d'application concrète et d'adaptation au contexte méditerranéen des principes de la CNUED par l'élaboration du programme Action MED 21, la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et enfin la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La CMDD a été créée dans le cadre du PAM en 1995 à titre d'organe consultatif ayant pour mandat¹:
 - d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux relevés par le Programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en oeuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
 - de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.
3. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission². Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des

¹ UNEP(OCA)/MED IG.5/16, annexe XIII (IV-a)

² UNEP(OCA)/MED IG.8/7, annexes V et VI

représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Intimement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvre pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.

A) Première réunion de la Commission

4. Lors de sa première réunion (Rabat, 16-18 décembre 1996), la Commission est convenue d'un programme reposant sur des activités à court terme et à moyen terme correspondant à plusieurs des priorités de la région méditerranéenne. Deux thèmes ont été retenus comme domaines d'action à court terme, car des travaux suffisants avaient d'ores et déjà été entrepris pour permettre d'élaborer des propositions de politique et de stratégie (gestion durable des zones côtières et gestion de la demande en eau). Six autres thèmes ont été retenus comme thèmes prioritaires à moyen terme (indicateurs du développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; enfin, gestion du développement urbain et rural) dont les produits finaux seraient programmés pour être soumis à la réunion des Parties qui se tiendra en 1999.
5. Afin de mettre en oeuvre ces activités de manière efficace et fructueuse et d'assurer une participation plus large, la Commission a désigné des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques pour traiter chacun des thèmes retenus. Les fonds du PAM alloués à la CMDD devaient être considérés comme un capital d'amorçage étant donné que les gestionnaires de tâches et les Centres Supports seraient chargés de rechercher le complément de ressources humaines et financières ainsi que de compétences techniques indispensables aux activités des groupes de travail thématiques. Toutefois, les pays prenant part à ces travaux étaient désireux de les appuyer dans toute la mesure du possible en apportant eux-mêmes des ressources humaines et financières, convaincus que si la Commission choisissait des activités prioritaires aussi saines dans leur fond que dans leur agencement, celles-ci susciteraient un intérêt d'autant plus vif parmi les donateurs³.
6. La première réunion avait également désigné un Bureau composé de huit membres, à savoir un président, six vice-présidents et un rapporteur. Le Ministre marocain de l'environnement a été élu Président. Les autres membres sont les représentants de l'Association des chambres de commerce de la Méditerranée (ASCAME), du Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement (CREE), de la CE, de la Croatie, de l'Egypte et de la Tunisie comme vice-Président et enfin d'EcoMediterrania, rapporteur.

³ Rapport de la première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (document UNEP(OCA)/MED WG.120/4)

B) Deuxième réunion de la Commission

7. La deuxième réunion de la Commission s'est tenue à Palma de Majorque, Espagne, du 6 au 8 mai 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées depuis sa première réunion. Elle a pris connaissance des diverses avancées et rapports préliminaires des gestionnaires de tâches et elle a formulé les observations et suggestions qu'elle a jugées nécessaires à l'amélioration de ses travaux.
8. La réunion a également examiné la composition des groupes thématiques et décidé de leur adjoindre plusieurs autres membres à la demande de ces derniers.
9. S'agissant du projet de règlement intérieur de la Commission, après en avoir brièvement débattu, la réunion a décidé, faute de temps, de renvoyer la décision sur le projet de règlement intérieur à sa troisième réunion.

C) Troisième réunion de la Commission

10. La troisième réunion de la Commission s'est tenue à Sophia Antipolis, France, du 28 au 30 octobre 1997. La Commission a examiné les progrès accomplis depuis la seconde réunion par les huit groupes de travail ainsi que le projet de règlement intérieur de la CMDD.
11. En ce qui concerne les thèmes à court terme, à savoir la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières, la Commission a examiné en détail toutes les analyses faites ainsi que les recommandations proposées. Ces dernières ont ensuite été amendées et approuvées afin de les soumettre à l'attention des Parties contractantes lors de leur dixième réunion ordinaire en Novembre 1997 à Tunis.
12. Considérant l'importance de ces deux thèmes, les membres de la Commission avaient exprimé le souhait que le document relatif à ces deux thèmes soit distribué à la Conférence Ministérielle d'Helsinki de novembre 1997 ainsi qu'à la Conférence Mondiale sur l'Eau à Paris en mars 1998.
13. Concernant les autres groupes de travail, la Commission a examiné les progrès accomplis et pris note des diverses réunions d'experts et ateliers prévus. A cette occasion et suite au retrait de la Fondation des Etudes Internationales de Malte, le Liban s'est proposé en tant que gestionnaire de tâches pour le thème "Libre échange et environnement".
14. Les discussions sur les autres activités des divers groupes ont ensuite permis de revoir la méthode de travail en relevant le risque de voir la CMDD devenir un "institut de recherche" au lieu d'une "task force consultative"; par ailleurs, les gestionnaires de tâches se devaient d'associer des spécialistes dans leurs thèmes respectifs ainsi que des représentants du public et du privé. Il a été cependant noté que la CMDD, qui permet d'étendre les activités du PAM dans le cadre du développement durable, fonctionne avec un budget additionnel marginal, à utiliser plutôt comme capital d'amorçage, des fonds complémentaires devant être recherchés par ailleurs.
15. Afin de mener à bien la préparation du règlement intérieur de la CMDD, un groupe adhoc a été constitué et sa proposition a été adoptée par les membres de la Commission avant de le soumettre à l'attention des Parties contractantes.

16. A l'issue de la réunion, il a été décidé de se retrouver à Monaco pour la quatrième réunion de la CMDD, à l'invitation de la Principauté.

II. ACTIVITÉS INTERSESSIONS GÉNÉRALES ET DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA TROISIÈME RÉUNION DE LA CMDD

A) Réunion des Parties contractantes:

17. Les Parties contractantes ont tenu leur dixième réunion ordinaire du 18 au 21 novembre 1997 à Tunis. Concernant les activités de la CMDD, la réunion a approuvé les recommandations relatives à la gestion de la demande en eau et la gestion durable des régions côtières. Il a été considéré que les gestionnaires de tâches et leurs groupes de travail ainsi que le Secrétariat se devaient d'inciter les pays à mettre en pratique ces recommandations et de traduire les lignes d'action stratégiques de la CMDD en propositions d'action concrète avec un échéancier. Il a aussi été remarqué que les principaux partenaires de la société civile devaient être associés dans la mise en place et le suivi des projets et activités prioritaires. Par ailleurs, il a été décidé de maintenir la composition actuelle de la Commission jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999).
18. Enfin, les Parties contractantes ont approuvé le règlement intérieur de la CMDD. Le Comité Directeur comprendra quatre membres représentant les Parties contractantes et un représentant de chacune des trois catégories prévues par le mandat de la CMDD.

B) Consultation technique entre les gestionnaires de tâches de la CMDD:

19. Afin de coordonner et renforcer les activités des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques, à partir de l'expérience acquise durant la première année de travail, une réunion consultative a été organisée à Athènes, le 5 février 1998 (le rapport de la réunion a été établi comme document UNEP(OCA)/I AD WG.141/2), à l'initiative du Secrétariat, et avec la participation des directeurs des CAR.
20. Des points importants ont été discutés, et notamment:
- un certain manque de coordination entre les gestionnaires de tâches et les Centres supports;
 - le besoin d'informer régulièrement, et autant que possible d'impliquer tous les membres du groupe de travail;
 - le besoin d'échange d'information et de développement de la coopération entre les groupes thématiques;
 - le besoin d'impliquer des experts compétents dans les activités préparatoires et dans les réunions, en plus de ceux désignés officiellement;
 - le programme d'activités de chaque groupe avec son agenda de réunions et ses produits escomptés;

C) Bureau des Parties contractantes:

21. Le Bureau des Parties contractantes s'est réuni à Tunis le 28 Mars 1998. Ce fut l'occasion de désigner les 4 membres manquants de la CMDD, parmi plusieurs candidats. Après discussion et révision de l'information fournie par les Parties contractantes concernées, le Bureau a procédé aux nominations suivantes:

Catégorie “autorités locales”

Membres

Ville de Dubrovnik - Croatie
Ville de Silifke (Mersin) - Turquie

Suppléants

District du gouvernorat du Grand Alger - Algérie
Autorités locales de la région méditerranéenne - Bosnie & Herzégovine
Association des Villes locales, tourisme et environnement (IFOCC) - Israël
Association des Conseils locaux - Malte
Ville de Hamam Sousse - Tunisie

Acteurs socio-économiques

Membres

Fédération des industries diverses (CGEM) - Maroc
Réseau méditerranéen de l'eau - Espagne

Suppléant

Association des chefs d'entreprises Libanais - Liban

III. ACTIVITÉS INTERSESSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

22. Avant de passer en revue le rapport d'activités des groupes de travail respectifs, quelques points doivent être mis en évidence en ce qui concerne la coopération que la CMDD a été en mesure de catalyser, surtout en termes financier, technique et logistique. C'est ainsi que:

- la réunion du groupe de travail sur les Indicateurs de développement durable a bénéficié d'un soutien logistique tunisien ainsi que des activités que le Plan Bleu mène avec le METAP et avec la Tunisie concernant le projet test d'indicateurs des Nations Unies développé avec le soutien de la France.
- les études et les réunions sur le libre - échange et l'environnement ont été menées grâce aux soutiens financiers et techniques du Liban, du PNUD/Capacité 21 local, du Plan Bleu et de l'Unité de Coordination du PAM;
- la réunion du groupe d'experts sur la gestion rurale et urbaine ainsi que les activités préparatoires ont été menées avec le soutien financier et technique du Plan Bleu et du PAP;
- la réunion d'experts sur l'industrie sera organisée avec le soutien financier et technique de l'ONUDI/ Trieste et de MEDPOL; l'atelier prévu plus tard serait principalement couvert par la municipalité de Masa Carrera en Italie;
- l'atelier principal sur le Tourisme a été accueilli et couvert par le Ministère Turc de l'Environnement avec le soutien technique du Plan Bleu;

Rapport d'activités des gestionnaires de tâches:

23. Les rapport d'activités pour l'ensemble tels que soumis par les gestionnaires de tâches ont été regroupés dans le document UNEP(OCA)/MED 140/4.

IV. MÉTHODE DE TRAVAIL DE LA CMDD

24. S'inspirant de la méthode de travail suivie par la Commission du Développement Durable des Nations Unies, les membres de la CMDD ont choisi huit thèmes prioritaires d'activités sous la responsabilité de Gestionnaires de tâches et de Centres Supports. Les gestionnaires de tâches, un, deux voire trois membres de la CMDD pour un même thème ont coopéré à des degrés variables avec les Centres Supports, en l'occurrence la plupart des composantes du PAM, pour mener à bien les activités de leur groupe de travail.
25. En fonction du niveau de connaissance préalable que nous avons du thème en question, l'établissement d'un constat, l'analyse des problématiques et des enjeux et l'identification des priorités et recommandations se sont avérés, ou s'avéreront une tâche plus ou moins aisée. L'activité s'est déroulée sans difficulté majeure pour la gestion de la demande en eau et la gestion durable des zones côtières. Ce sera également sans doute le cas pour les indicateurs, le tourisme et dans une moindre mesure l'information et la sensibilisation.
Cependant, pour l'industrie et surtout le libre-échange et la gestion urbaine et rurale, plusieurs réunions d'experts ont été nécessaires pour parfaire les analyses et circonscrire l'approche qui répondrait le mieux aux problématiques et priorités méditerranéennes. Dans ce dernier cas, la période prévue s'avère courte et le budget requis plus important.
26. Depuis la première réunion de la CMDD, les activités relatives aux thèmes ont été menées selon tout ou partie du schéma suivant:

Quelques étapes pour les activités thématiques	Remarques
a) Approfondissement de la connaissance thématique	études conceptuelles, analyses factuelles, études de cas, questionnaires
b) Réunion de groupe d'experts pour cadrage, enjeux et orientations	Gestionnaires de tâches, Centres Supports, et experts qualifiés, pas nécessairement nommés par les membres du groupe de travail
c) Réunion du groupe de travail	regroupant généralement des experts thématiques nommés par les membres du groupe de travail, avec parfois des experts invités
d) Atelier	regroupant des experts thématiques nommés par tous les membres de la CMDD, avec d'autres experts, et partenaires concernés
e) Réunion de la CMDD	révision des activités et propositions de recommandations
f) Réunion des Parties contractantes	adoption des recommandations
g) Suivi des recommandations	PAM, Parties contractantes, Partenaires.

27. Passant en revue cette variété de situations, plusieurs questions nous ont été posées pour améliorer la préparation du produit du groupe thématique et son utilisation par les acteurs concernés:

Clarifier les responsabilités respectives des Gestionnaires de tâches et des Centres Supports

La responsabilité de la conduite des travaux thématiques incombe à la fois à un ou plusieurs gestionnaires de tâches et un ou plusieurs centres supports. Le Secrétariat a le sentiment que ce mode de pilotage est complexe dans sa mise en oeuvre pratique. Il souhaite qu'une discussion s'instaure à partir de l'expérience de chacun afin de clarifier et si possible de simplifier les responsabilités respectives dans la conduite des activités.

Limiter le travail dans le temps

Devons-nous fixer une période maximale pour travailler sur un thème et aboutir à des recommandations stratégiques ou des orientations d'action?

Aspects financiers

Bien que jusqu'à présent, il ait été possible dans l'ensemble de mener à bien les activités grâce à des soutiens techniques et financiers complémentaires, il serait souhaitable de proposer un programme d'activités réaliste et surtout de définir une stratégie de recherche et de collecte de fonds complémentaires le plus tôt possible.

Elargissement de la participation

Il serait souhaitable de faire participer de manière plus active les observateurs et autres partenaires de la CMDD dans nos activités en cours et à venir, et notamment les institutions inter-gouvernementales.

Suivi des recommandations

Une fois que des recommandations thématiques ont été proposées par la CMDD et adoptées par les Parties contractantes, quel type de suivi peut ou doit assumer la CMDD? (sans doute par l'intermédiaire du Secrétariat et des Centres Supports qui incluent, en principe, des éléments de recommandations dans leurs programmes d'activités adoptés par les Parties Contractes pour une période de deux ans en général).

Promotion des travaux de la CMDD

Les activités de la CMDD et leurs résultats méritent d'être plus largement connus, tant dans les pays, la région euro-méditerranéenne qu'à l'échelle internationale et notamment dans le cadre du PNUE et de la Commission du développement durable des Nations Unies.

V. COOPÉRATION ENTRE LA CMDD ET LES OBSERVATEURS ET AUTRES PARTENAIRES

28. Conformément à son mandat, la CMDD est appelée à développer et à renforcer sa coopération avec les institutions des Nations Unies, et notamment avec la CDD/ONU. Un rappel en ce sens a été fait à toutes les réunions de la CMDD et, lors de la troisième réunion, la question de la coopération avec la CDD/ONU a été soulevée pour les thèmes "Indicateurs du développement durable" et "Tourisme et industrie". A cette fin, le Secrétariat a rendu visite, le 27-28 août 1998, à la Division du développement durable de l'UN-DESA en vue d'échanger des vues sur les activités respectives et d'examiner les voies et moyens de renforcer la coopération.
29. A l'évidence, la région méditerranéenne et sa CMDD peuvent constituer un cas régional intéressant, un pont entre les niveaux nationaux et le niveau mondial. Les deux commissions ont un intérêt mutuel à tirer chacune parti des enseignements de l'autre, et cette coopération pourrait revêtir différentes formes, à savoir notamment:

- communication à un public élargi de renseignements sur des activités respectives spécifiques;
 - participation à des séances de travail et ateliers respectifs avec présentation de données d'expérience concrètes;
 - promotion d'une synergie par l'organisation d'ateliers thématiques conjoints sur des questions d'intérêt commun tels que le tourisme, les indicateurs, les technologies, etc.
 - organisation de réunions consultatives ou ateliers conjoints sur le développement durable et les stratégies afférentes, etc.
30. La CDD/ONU pourrait être désireuse de promouvoir une telle coopération qui devrait comporter, autant que possible, des réunions organisées conjointement avec partage des frais. De plus, la contribution de notre expérience à travers les apports des sessions de la CDD et, si possible, la présentation de notre cas et de nos enseignements régionaux au cours de ces sessions pourraient être accueillies avec intérêt, que cette présentation soit faite directement par le Secrétariat de la CMDD, ou par le gestionnaire de tâches d'un thème donné, ou par le Président du Comité directeur de la CMDD, ou encore par le Président des Parties contractantes pour l'ensemble des activités de la CMDD.
31. Comme le PNUE est un membre actif du Comité consultatif international sur le développement durable (IACSD) et qu'il prend part à plusieurs activités thématiques, notre apport pourrait être coordonné avec la contribution globale du PNUE et, si nécessaire, transmis à la CDD/ONU par l'entremise du PNUE. Cela sera le cas pour le tourisme, un thème prioritaire de la septième session de la CDD pour laquelle il a été demandé au PAM de coordonner la préparation de l'apport du programme des mers régionales dans le rapport du PNUE. La CMDD devrait également développer sa coopération avec des bureaux thématiques et régionaux du PNUE comme ceux de Genève (pour les indicateurs et le commerce) ou de Paris (pour l'industrie).
32. De même, il est nécessaire de favoriser une coopération plus systématique avec les organisations concernées des Nations Unies, puisque la plupart d'entre elles sont des partenaires actifs ou qu'elles assument même une fonction de gestionnaire de tâches dans le cadre de la CDD. D'une manière générale, la CMDD veillera à transposer aux niveaux régional et national les recommandations de la CDD, en plus de l'établissement de ses propres recommandations qui répondent davantage au contexte, aux enjeux et aux besoins de la Méditerranée. Cette coopération peut se développer autour des quatre grands axes mentionnés plus haut (paragraphe 29).
33. Dans certains cas, il serait utile et mutuellement bénéfique d'associer activement des institutions des Nations Unies et d'autres partenaires tels que l'EEA, le METAP, le CEDARE, etc. à la préparation de documents de base, à la réalisation de recherches pertinentes grâce à une coopération concrète dans le cadre du système des gestionnaires de tâches et/ou des activités d'appui.

ANNEXE
TABLEAU - GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ESCDE, Egypte, Malte, Albanie, Liban, Algérie, FIS	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/Téledétection en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECSDE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israel, Algérie, Turquie, Bosnie& Herzegovine	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël, Espagne, Slovenie, Turquie, Liban, Algérie	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECSDE, France, Croatie, ASCAME, Slovenie, Libye, Turquie, Liban	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ECSDE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye, Liban	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact)	Liban	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECSDE, Algérie, ASCAME, FIS, Bosnie & Hrzegovine	Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique)	Italie, Algérie	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne, Turquie	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain/rural	Egypte	MEDCITES, FEI, MIO-ECSDE, Espagne, Maroc, France, Malte (Turquie, Bosnie-Herzégovine), Algérie, CEDARE, CE, Slovenie	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires

* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.